

Information demi-pension, internat et bourses

Mesdames et Messieurs, parents et responsables d'élèves demi-pensionnaires ou internes,
Mesdames et Messieurs, parents et responsables d'élèves boursiers,

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le lycée Jean Caillaud fait partie des établissements scolaires qui ont changé de logiciel de gestion financière. C'est une réforme nationale. Cela a des conséquences directes sur les factures de cantine et d'internat, mais aussi sur les avis aux familles pour le versement des bourses.

Le traitement nécessaire demande plus de temps qu'auparavant.

Pour les familles, les changements sont peu importants :

- Les factures s'appellent désormais "Avis des sommes à payer"

**S'il y a une autorisation de prélèvement avec l'avis, ce document est inutile
car le lycée ne pratique pas le prélèvement.**

- Les versements des bourses s'appellent désormais "Avis de versement"

Les 2 documents sont envoyés **automatiquement** par courriel aux familles, **même si** vous avez fait une demande de fonds social et **même si** vous avez un échéancier en cours.

S'il y a un souci avec une adresse mail, cela sera envoyé par courrier postal.

Les bourses sont toujours versées en fin de trimestre, cette règle reste inchangée.

Les modalités de paiement de la cantine ou de l'internat sont également inchangées :

- par chèque bancaire établi à l'ordre de : Lycée Jean Caillaud - Ruelle
- en espèces au bureau gestion du Lycée des Métiers Jean Caillaud ou de l'agence comptable du collège Norbert Casteret
- par virement au compte de l'établissement - Lycée des Métiers Jean Caillaud

IBAN : FR76 1007 1160 0000 0010 0026 630 BIC : TRPUFRP

- en ligne par télépaiement en accédant à <https://teleservices.education.gouv.fr>

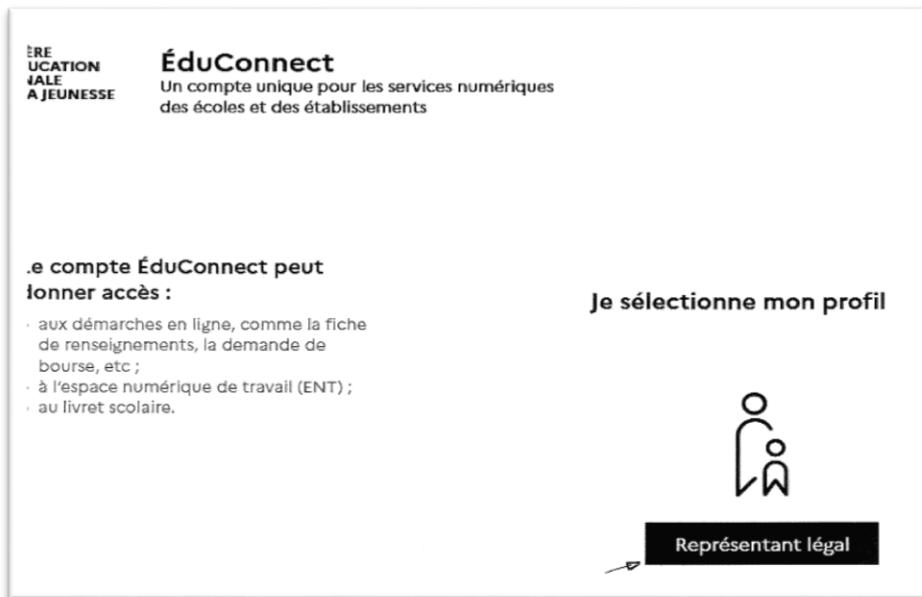
**Vous trouverez un guide pour le télépaiement
à la suite de cette information.**



Guide de paiement par le biais des télé-services

Afin de bénéficier de la possibilité de payer sur internet (télépaiement) vos factures d'hébergement au Lycée Caillaud, merci de vous connecter sur la plateforme EDUCONNECT : <https://ent.ac-poitiers.fr>

Vous cliquez sur « Représentant légal »



Vos identifiants sont les mêmes que ceux que vous utilisez sur PRONOTES.



Connectez-vous et cliquez sur « mes services » :

|| Fil des évènements

Aucun évènement à venir.

|| Informations générales

Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...

Vos services en ligne sont dans le menu Mes services. ↗

Retrouvez sur le portail Scolarité Services toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple...

Dès l'école élémentaire :

- Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

A partir du collège :

Sur la gauche vous trouverez : « Paiement des factures ». Cliquez dessus et laissez-vous guider

The screenshot shows the Scolarité Services website interface. At the top, there are logos for the Ministry of Education (Ministère de l'Éducation Nationale) and the Ministry of Youth (Ministère de la Jeunesse). The main navigation menu includes 'Mes services' (underlined) and 'Contact'. A large dark button labeled 'es services' is visible. On the left, a sidebar lists several links: 'Actualités', 'Bourse de collège', 'Fiche de renseignements', 'Paiement des factures' (with a yellow pencil icon), and 'Livret scolaire du CP à la 3e'. On the right, a 'Message de l'établissement' section displays the text: 'Bienvenue sur Scolarité services.'

En cas de difficulté veuillez prendre contact par mél sur :

int. 0160036c@ac-poitiers.fr